



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Préfet*

Digne-les-Bains, le **09 OCT. 2023**

**Objet : Mise en place de mesures liées à la sécheresse sur le département des Alpes de Haute-Provence**

**Pièce jointe : Arrêté préfectoral, affiches de communication**

Mesdames et Messieurs les Maires,

Le bilan pluviométrique du mois d'août est contrasté, avec une hausse de 200 % de précipitations au nord du Digne-les-Bains mais un déficit de 30 % au sud du département. Les températures restent au-dessus des normales depuis le début de la saison hydrologique.

Les intempéries de fin août ont permis de stabiliser la situation mais le niveau des nappes est en baisse, tout comme les débits des cours d'eau sur l'ensemble du département. Les épisodes pluvieux récents ont permis de s'éloigner des seuils d'Alerte pour les zones d'alerte du nord du département mais la situation reste délicate sur le Sud et l'Ouest du département.

En effet, la situation des affluents du Verdon aval pour le Var et les Alpes de Haute Provence reste très préoccupante, le Colostre étant toujours en crise. Par consultation dématérialisée des membres du comité ressources en eau interdépartemental tenue du 05 au 07 septembre 2023, il a été retenu par le Préfet coordinateur de proposer le stade d'Alerte sur le Verdon aval.

Le département du Vaucluse a modifié le stade de sécheresse pour la zone d'alerte du Calavon Amont et de la Nesque, les plaçant au stade d'Alerte Renforcée. Conformément à l'arrêté cadre sécheresse, nous plaçons également ces zones d'alertes en Alerte Renforcée.

Seule la situation sur la zone d'alerte de l'Asse s'est améliorée, les débits mesurés lors des jaugeages sont bien en dessous du seuil d'Alerte.

La situation est désormais la suivante :

- Le bassin du Colostre est en Crise,
- Le bassin de l'Artuby-Jabron, Calavon amont et Nesque sont en Alerte Renforcée,
- Les bassins du Lague, du Lauzon, du Var, Verdon amont et aval sont en Alerte,
- Le reste du département est en Vigilance.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté pris à cet effet.

Les mesures adoptées sur les bassins en Alerte, en Alerte Renforcée et en Crise et applicables aux usages domestiques et aux collectivités sont listées dans les affiches jointes à ce courrier.

Dans ce contexte de rareté de la ressource en eau, je vous invite à informer vos administrés de la situation actuelle et à les sensibiliser sur la nécessité de réaliser des économies d'eau. Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir renvoyer, auprès des services de la DDT, le certificat d'affichage de l'arrêté de restriction.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il vous est possible de prendre un arrêté communal spécifique si cela est nécessaire afin de préserver la ressource en eau potable et d'anticiper le risque de pénurie.

Je vous invite à me signaler toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la gestion de la ressource en eau.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

ES05 T30 R 0

Marc CHAPPUIS

**Mesdames et messieurs les Maires**